Modes
Mlle Marie DUBAR, 80, rue de Lannoy.
15173

Brevets d'invention
V. DUBREUIL, ingénieur. — Prise de brevets en France et à l'étranger, correspondants dans tous les pays. 14594

BOURSE LINIÈRE.— Les affaires sont restées à peu près les mêmes que la semaine dernière. La vente des lins russes reste limitée, à cause de la hausse demandée par les détenteurs. Un peu plus plus d'affaires en lins du pays. Les fils donnent toujours lieu à un courant d'affaires ordinaires. Des transactions importantes ont été faites en toiles, moins cependant que la semaine dernière.

MARCHÉ AUX BLÉS DE LILLE du 23 janvier 1878. (*Bulletin commercial.*) — Assez bon marché : 12 à 1300 hectolitres. Les acheteurs se sont montrés fort peu empressés et les prix ont fléchi de 25 à 50 c.

Farines en consommation tenues de 43 à 43 50 pour les meilleures marques.

MARCHÉ AUX BLÉS DE LILLE du 23 janvier 1878 (*communiqué par l'Hôtel-de-Ville*). — Baisse moyenne : 0 fr. 00 centimes.

(*Echo*).

Belgique

— Le braconnage prend de l'extension partout, mais c'est principalement dans les cenrons d'Enghien et de Lens qu'il se pratique sur une vaste échelle.

Dans la nuit dn 15 au 16, vers 11 heures du soir, les gardes de M. le comte d'Oultremont étaient, au nombre de dix, en surveillance au bois de Silly. Ils entendirent un coup de fusil, puis deux. Ils étaient divisés en deux brigades de manière à se porter mutuellement secours. La plus rapprochée se porta rapidement en avant du côté de la détonation. Soudain un chien se met à grogner : il est abattu à l'instant. Les braconnniers ont des chiens spéciaux. Un des braconniers, je suppose le chef, crie à ses hommes : *En avant !... ni bronches me !* Ils avancent sur les gardes, qui lâchent un chien de défense. Ce chien est aussitôt abattu. Les gardes, entendant la menace, se jettent par terre, et aussitot six coups de fusils partent. Les plombs sifflent au-dessus de leurs têtes.

Le garde François Bréda — le même qui, il y a trois ans, étant aux prises avec un braconnier, reçut toute une charge de plomb dans les jambes, ce qui délivra le prisonnier — a reçu un plomb qui n'a fait qu'effleurer l'index. Le garde-champêtre fut atteint en pleine poitrine par deux projectiles, mais qui ne pénétrèrent pas dans les chairs. Le garde Leneir a deux plombs à une faible profondeur dans les reins.

Les gardes ripostèrent vigoureusement. Ils étaient, comme je l'ai dit, divisés en deux brigades, placées a environ 100 mètres de distance. La lutte dura de 8 à 10 minutes. Une cinquantaine de coups de fusils furent échangés, à 25 pas, sans que les gardes perdissent un pied de terrain. Il luttaient six contre six.

La fumée de la poudre empêchait les gardes de se déployer. La deuxième brigade était impatiente de venir en aide à la première, mais il eût été dangereux pour elle de se présenter; elle pouvait être atteinte par le feu des camarades. Elle resta à son poste. Bien lui en prit : les braconniers se replièrent vers elle; il y eut encore quelques coups de fusils échanges.

Les délinquants se mirent à la débandade a travers les taillis, criant : *aie ! aie ! aie ! mon Dieu !* ce qui fait supposer que quelques-uns d'entre eux étaient blessés.

Entendant les plaintes et les gémissements, les gardes du deuxième piquet accoururent et trouvèrent étendu par terre le fils Fanchon, dit l'Hercule, de Thoricourt, qui avait reçu une charge dans le bas ventre. Il avait son fusil déchargé (un fusil prohibé, se démontant en trois pièces), on trouva ses poches pleines de cartouches, plomb n° 1, et quelques-unes chargées a balle. C'est ce qui sauva le fils Fanchon d'une mort certaine. La charge a donné en plein sur ces munitions. Les projectiles ont traversé les cartouches, qui ont amorti le coup.

Les gardes ont transporté le blessé a la maison la plus voisine, située a 20 minutes du lieu de la lutte. Ce n'a pas été sans difficulté. Cet homme est un colosse qui pèse environ 125 kilos. Pendant ce temps-là, un garde courut chercher le médecin Demarbaix, de Silly. Un autre alla prévenir la gendarmerie d'Enghien. Celle ci se trouvait sur les lieux avant le jour. Le blessé lui déclara que sa bande avait fait feu la première, que lui n'avait pu se dispenser de tirer, les camarades lui ayant crié qu'ils le tueraient s'il n'agissait pas. Puis il a nommé ses complices... On doute qu'il ait dit vrai. On a télégraphié de suite au parquet, et à une heure, le juge d'instruction et un greffier, accompagnés d'un médecin légiste, sont venus faire l'instruction, qui éclaircira les faits.

Pendant les neiges, il y a eu deux battues de nuit; dans l'une il y avait douze fusils et six traqueurs; un autre jour, huit fusils, dix traqueurs et deux guetteurs qui ont sifflé d'abord et crié aux gardes : *demi tour !* ce qu'ils n'ont pas fait. Les braconniers ont alors gagné au large, sans qu'on ait pu les atteindre.

(*Hainaut*).

— On lit dans l'*Escaut* d'Anvers :

Un nouvel assassinat a été commis dans l'arrondissement de Malines, et dans les mêmes circonstances que celui qui a été perpétré il y a quelques jours à Liezèle commune de Puers.

Hier matin, à 8 heures, on a découvert, étranglé dans son lit, la nommée Louise Capelle, agée de 39 ans, ouvrière. Pour perpétrer le crime, l'assassin s'est servi de deux cordes qu'il avait passe autour du cou de sa victime ; les bouts des cordes avaient été attachés de chaque côté du bois de lit.

Louise Capelle habitait seule une petite maison ; elle passait pour avoir des épargnes. Le vol a été le mobile du crime. Une somme d'argent et des fonds publics ont disparu, entre autres une obligation de l'emprunt de Bruxelles de 1867, portant le numéro 249,820.

Le parquet de Malines s'est rendu sur les lieux. On nous assure que deux individus habitant la commune ont été arrêtés sous mandat de dépôt.

Il résulte de l'instruction que l'assassin a pénétré dans la demeure de Louise Capelle par la fenêtre en fracturant un carreau de vitre. La victime doit avoir été surprise dans son sommeil.

— Emission de faux billets de banque. — *Arrestation de deux faussaires.*

Avant-hier, un monsieur bien mis, de bonnes manières, au langage correct, un vrai gentleman enfin, se présentait Canal des Récollets à Anvers, au bureau de MM. Baelde frères, agents de change en cette ville. Ce personnage tira de la poche de son paletot une enveloppe couverte de cinq cachets rouges et en sortit une liasse de billets de banque russes de 25 roubles.

« Je viens de recevoir ces valeurs, monsieur dit l'étranger, en français, avec un accent allemand assez prononcé, « pourriez-vous me les changer ?

M. P. Baelde avait pris au hasard un de ces billets et après l'avoir considéré, il le trouva d'une facture horriblement suspecte. Aussi, dit-il à l'incnnu que pour le moment la maison s'abstenait de négocier les valeurs russes. L'étranger parut contrarié mais il se ravisa et demanda du ton le plus calme : Ne pourriez-vous pas alors me désigner une maison de la place où l'on me changerait ces billets ?

M. Baelde s'excusa en disant qu'il n'était guère au courant des habitudes de ses collègues.

Sur ces entrefaites était entré un client de la maison et M. Baelde qui avait des soupçons assez fondés, comme on le verra, sur la provenance des billets qui lui étaient offerts en change, pria celui-ci de garder quelques instants le bureau et le client consentit.

L'inconnu qui flairait quelque chose de grave pour lui, sortit sans insister davantage. M. Baelde qui l'avait suivi le vit descendre le canal des Récollets jusqu'au coin de la rue de l'Empereur où il s'aboucha avec un individu au teint hâlé, aux cheveux noirs et à la longue moustache ramenée en crocs, un type fort peu rassurant en somme. En rencontrant son compère, le premier fit un geste assez caractéristique qu'on pouvait traduire par ce mot : Pas de chance ! et tous deux tournèrent ensuite la rue de l'Ammon.

M. Baelde. lui, courut au bureau de police le plus proche où il fit part de ses soupçons au commissaire et où il donna le signalement des deux inconnus, qui furent arrêtés dans un café.

Interrogés, ces deux individus ont déclaré être Polonais. Ils ont dit ignorer ce que la justice leur voulait et recevoir ces billets russes d'une maison de Cracovie. Ils ignoraient complètemsut que ces valeurs fussent fausses. Ils ne s'occupaient que du change.

On les a trouvés nantis de billets faux pour une valeur de 10,000 fr. L'un d'eux était aussi muni d'un révolver à six coups.

Il parait que ces chevaliers d'industrie n'en sont point à leur coup d'essai. Ils avaient commencé par Maestricht, Hasselt, Liége et Bruxelles, dans cette dernière ville entr'autres ils ont escroqué 750 fr. à M. Michez, chaugeur.

FAITS DIVERS

— L'obélisque de Cléopâtre est passé en vue de Margate dimanche ; il sera dans la Tamise cette après-midi.

— Les journaux de Vienne publient une dépêche de Prague annonçant que, dans la soirée du 18, le conseiller municipal Thierhsir, se colletant avec un rédacteur de la *Politique*, dans les bureaux de ce journal, est tombé du deuxième étage dans la cour et s'est brisé le crâne.

— L'impératrice Eugénie et le Prince impérial assistaient à la première séance du Parlement anglais. L'impératrice était assise au premier rang de la tribune réservée aux dames, ayant à sa droite l'impératrice d'Autriche et à sa gauche la princesse Hélène d'Angleterre. Le prince Louis-Napoléon était à côté du prince impérial d'Autriche.

NOUVELLES DU MATIN

Bucharest, 22 janvier, soir.

Les nouvelles reçues du théâtre des hostilités, annoncent que, malgré l'arrivée des délégués turcs à Kasanlik, les Russes n'en continuent pas moins leur marche en avant, tout en concentrant leurs forces en Roumélie.

On évalue à plus de 150,000 hommes les troupes qui ont déjà franchi les Balkans. Les Russes ne rencontrent aucune résistance; tout fuit à leur approche et les soldats turcs, en se retirant, continuent à incendier les villages et faire à sauter les ponts.

Le colonel roumain Arion et le lieutenant-colonel Romandée sont partis pour Kasanlik, pour représenter la Roumanie dans les négociations de l'armistice.

Athènes, 22 janvier

Les troupes qui occupent le camp de Calchis ont reçu l'ordre de se rapprocher de la frontière. Les volontaires kessaliens faisant partie de l'armée hellénique, comme habitant la Grèce, sont partis en grand nombre pour aller grossir les rangs de l'insurrection qui a éclatée sur plusieurs points en Epire et en Thessalie.

Péra, 22 janvier, soir.

A l'heure où je vous télégraphie, le bruit circule que dans un Conseil des ministres présidé par le Sultan, il aurait été décidé que toutes les conditions imposées par la Russie seraient acceptées, moyennant la seule réserve que l'armée du grand duc Nicolas arrêterait sa marche sur Constantinople et ne dépasserait pas les positions occupées actuellement par elle.

SERVICE SPÉCIAL

Versailles, 22 janvier, 3 h. soir.

Le conseil des ministres s'est réuni, ce matin, à Paris, sous la présidence du Maréchal de Mac-Mahon.

M. le Garde des Sceaux lui a soumis le mouvement des procureurs généraux tel qu'il est définitivement arrêté.

Ce mouvement comprendra la révocation de cinq procureurs généraux et de nombreux déplacements. On cite, parmi les procureurs généraux révoqués, ceux de Grenoble, Nimes, Besançon.

M. Périvier, ancien procureur général, est réintégré à ce titre.

On continue à préparer à la Chancellerie un important mouvement parmi les procureurs de la République. Ce travail, qui se poursuit, depuis quelque temps déjà, est assez avancé.

Versailles, 22 janvier, 3 h 20.

Un tribunal d'honneur est chargé d'examiner l'affaire Bonnet-Duverdier.

Ce tribunal composé de MM. Madier de Montjau, Joly, Horace de Choiseul et Langlois, avec faculté de s'adjoindre un cinquième membre, a nommé M. Floquet.

M. Bonnet-Duverdier a été interrogé ce matin à la conciergerie de Versailles et son interrogatoire n'a donné encore aucun résultat positif.

Versailles, 22 janvier, 3 h, 35, soir.

Le bureau de la Chambre s'est réuni, ce matin, et s'est occupé de la demande qui lui a été adressée par M. le ministre de l'Intérieur de l'autoriser à s'installer, à titre provisoire, avec son personnel à l'hôtel de la présidence du Corps législatif à Paris, l'hôtel actuellement habité, par lui, place Beauvau, menaçant ruines.

Cette question a soulevé des objections parmi les membres du bureau.

Les uns s'y sont montrés favorables, les autres l'ont combattue.

Le bureau n'a pris aucune décision. Il se réserve de prendre des renseignements. Le ministre de l'Intérieur assure que son installation au palais Bourbon ne durera que trois mois, temps nécessaire pour réparer l'hôtel Beauvau.

Des architectes affirment que les réparations exigeront six mois

Avant que le ministère de l'Intérieur eût jeté ses vues sur l'hôtel du palais Bourbon, M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce avait demandé que les salons de cet hôtel, qui sont plus vastes que ceux très-exigus de l'hôtel du ministère de l'Agriculture, fussent mis à sa disposition pendant la durée de l'Exposition, pour qu'il pût y donner les fêtes et soirées que comme, ministre principalement intéressé, il se propose d'organiser à cette époque.

Il est dès maintenant entendu que le ministre de l'Intérieur tiendra à cet effet les salons de l'hôtel de la présidence à la disposition de son collègue.

—

Versailles, 22 janvier, 4 h. 5 soir.

La Chambre vient de mettre à son ordre du jour de jeudi la discussion du rapport de M. Goblet sur l'amnistie des délits de presse.

Cette séance s'annonce comme devant être intéressante. Les membres de la minorité devant prendre part au débat et motiver, ainsi, une discussion. On annonce, notamment, sur cette matière, un discours de M. Jules Amigues.

Un autre incident ajoutera à l'intérêt de cette séance : M. Laisant a prévenu M. le ministre de la Guerre qu'il avait l'intention de lui adresser une question au sujet des faits qui se sont produits, à Nantes, à l'occasion d'une représentation du drame *Marceau ou les Enfants de la République*.

Ni M. Laisant, ni les membres de la majorité n'ont l'intention de faire échec à M. le ministre de la Guerre. M. le général Borel, a, au contraire, paru accepter, avec empressement, l'occasion qui lui était fournie d'établir publiquement les principes constitutifs de tout bon ordre et de toute bonne discipline militaire et la ferme volonté ou il est de maintenir l'armée en dehors des querelles et des passions politiques.

La question de M. Laisant a surtout pour but de provoquer de semblables déclarations.

M. de Brancion, préfet de Nantes, a été mandé par M. le ministre de l'Intérieur pour fournir des renseignements sur les faits qui se sont passés à Nantes.

Le Conseil des ministres s'est occupé ce matin de la question.

M. le général Borel fera connaitre jeudi son opinion.

Versailles, 22 janvier, 4 h. 15 soir.

Demain a lieu, au Sénat, l'élection d'un sénateur inamovible en remplacement de M. le général d'Aurelles de Paladines.

On ne connaît pas encore, à Versailles, les choix qui seront définitivement agréés par la droite et par la gauche.

Des réunions ont lieu à cet effet à Paris cette après-midi.

Les délégués et bureaux de droite du Sénat se réunissent chez M. Daru, les délégués et bureaux de gauche chez M. Calmon.

—

Versailles, 22 janvier, 4 h. 40, soir.

M. Antonin Proust a déposé aujourd'hui, en son nom, et en celui de M. Gambetta, un projet de loi tendant à augmenter la pension de retraite des officiers de terre et de mer.

On sait que le budget de 1877 a augmenté la solde des officiers jusqu'au grade de capitaine.

MM. Gambetta et Proust proposent de porter de 2% à 5% la retenue de retraite opérée d'office sur le traitement des officiers en activité ; cette augmentation de retenue coïnciderait ainsi avec l'augmentation de solde inscrite au budget de 1877 et qui sera maitenue dans les budgets suivants.

On estime que, d'une part, cette augmentation de retenue et de l'autre, les bénéfices réalisés par la caisse de retraite, par suite des retenues opérées sur le traitement d'officiers qui ne peuvent atteindre les droits à la retraite pour cause de décès ou de démission, permettront d'assurer, aux officiers, un traitement de retraite égal à la solde brute d'activité de leur grade.

En échange de cet avantage, les auteurs de la proposition demandent que les officiers restent, pendant cinq ans, à partir de leur mise à la retraite, à la disposition du ministre de la Guerre, pour former les cadres de l'armée territoriale.

—

Versailles, 22 janvier, 5 h. 10 soir.

Les députés de l'Algérie s'occupent de former une commission extra-parlementaire chargée de l'étude et de la défense des intérêts algériens.

Un grand nombre d'adhésions ont déjà été données à ce projet; on remarque parmi elles celles de MM. Jacques, Thompson, Gastu, Lelièvre, Gambetta, Albert Grévy, Chiris, Proust, Rouvier, Floquet, Paul Bert, députés; Lucet, Crémieux, Jules Favre, sénateurs, etc., etc.

La commission sera composée d'environ 100 membres appartenant au parti républicain.

Un comité sera nommé et sera chargé d'étudier les questions concernant l'Algérie et de les soumettre à la réunion.

Le bureau de la commission qui sera probablement composé de MM. Gambetta, Crémieux, Albert Grévy et Jules Favre sera chargé de faire valoir, auprès des ministres compétents, les demandes de la commission.

—

Versailles, 22 janvier, 5 h. 45 soir.

On a distribué aujourd'hui le projet présenté par le ministre des Travaux publics, classant comme ligne d'intérêt général le chemin de fer d'intérêt local de Belleville à Beaujeu.

Par délibérations du conseil général du Rhône, en date du 11 septembre 1876, et de la commission départementale, le département du Rhône a cédé à l'Etat ses droits sur ce chemin de fer.

Le 8 janvier 1878, le ministre des Travaux publics a passé une convention avec la compagnie Lyon-Méditerrannée ; il en propose l'approbation aux Chambres.

Cette convention approuve la convention passée en 1876 entre la compagnie Lyon-Méditerrannée et la société concessionnaire du chemin de fer d'intérêt local de Belleville à Beaujeu pour la rétrocession de cette ligne. Le chemin de Belleville à Beaujeu sera classé comme ligne d'intérêt général et fera partie du réseau de la compagnie Lyon-Méditerrannée.

La compagnie s'engage à établir, sur la demande du ministre, la deuxième voie sur tout ou partie des lignes composant l'ancien réseau et le nouveau quel que soit le produit de ces lignes. Dans ce cas l'Etat paiera, chaque année, à la compagnie une annuité représentant les intérêts, l'amortissement et les frais accessoires des emprunts réellement effectués par la compagnie pour subvenir aux dépenses occasionnées par l'établissement de cette deuxième voie.

Un autre projet du ministre des Travaux publics demande la déclaration d'utilité publique, à titre d'intérêt général pour un chemin de fer à établir de Châteaubriant à Rennes avec embranchement sur Vitré.

Ce chemin de fer passera par, ou près, de Martigne-Ferchaud et Janzé. L'embranchement sur Vitré se détachera de la ligne principale près de Martigne-Ferchaud, et passera par, ou près, la Guerche.

D'après le projet, le ministre des Travaux publics sera autorisé à entreprendre les travaux de ces deux lignes.

Le conseil général d'Ille-et-Vilaine offre de payer une subvention de 40.000 francs par kilomètre, déduction faite des autres subventions qui ont été ou seront offertes par le département les communes et les propriétaires intéressés.

—

Versailles, 22 janvier, 6 h. 7 soir.

M. le ministre de la Marine demande aux Chambres, pour l'exercice de 1878, sur le compte de liquidation, un crédit de 27,577,000 fr. applicable, pour 13,000,000, aux constructions navales, à l'artillerie et aux travaux hydrauliques; pour 1,500,000, à la création d'un port de refuge à Mengam et au barrage de la rade de Toulon; pour 6,000,000 à la défense maritime des ports par les torpilles; pour 500,000 fr., à des travaux de fortifications aux colonies; pour 5,600,000 fr., à la régularisation des prêts de matériel d'artillerie fait par la Guerre, à la Marine, et achats d'armes.

Bucharest, 22 janvier.

M. de Nélidoff, ancien premier secrétaire d'ambassade à Constantinople, et actuellement directeur de la chancellerie diplomatique de l'armée du Danube, est chargé des négociations avec les délégués ottomans.

M. Campineano, ministre des Finances, est parti en mission spéciale pour Berlin, d'où il doit se rendre ensuite à Paris.

Vienne, 22 janvier.

M. Novikoff, ambassadeur de Russie, a pleinement rassuré le Cabinet qui formulera, sous quelques jours, son opinion sur la manière de convoquer les puissances à participer au règlement final de la paix.

Il est probable que le manque d'un programme et d'hommes nouveaux fera que la Chambre votera demain, de confiance, la question de Cabinet, à propos des droits établis par le nouveau compromis douanier sur les cafés et le pétrole.

Constantinople, 22 janvier.

Les négociations auraient commencé seulement lundi matin à Kasanlyk.

Douze bataillons russes sont entrés, dimanche, à Andrinople.

La tranquillité est complète.

Semlin, 22 janvier.

La *Gazette officielle* publie un décret du prince Milan promulgant une loi provisoire relative à l'organisation des pays occupés par les armées serbes.

Tous les habitants, reconnus sujets des pays délivrés par les Serbes, sont obligés de servir dans l'armée et de payer l'impôt. Tous les biens appartenant au fisc ottoman deviennent propriété de la Serbie.

Nouvelles du soir

Un terrible accident est arrivé hier, rue de Montreuil, au croisement du Tramway avec le chemin de fer de ceinture. Une voiture du tramway a été atteinte par un train et mise en pièces.

Le cocher s'est tué en sautant à terre, un voyageur qui se trouvait sur l'impériale du tramway a été précipité sous les roues de la locomotive et littéralement décapité.

Trois voyageurs qui étaient à l'intérieur du tramway ont été plus ou moins blessés. Quant à la quatrième personne, une jeune fille, elle n'a pas été atteinte et s'est sauvée à toutes jambes sans qu'on ait pu savoir ce qu'elle est devenue.

Enfin, le garde-barrière, atteint par la locomotive, a eu les deux cuisses coupées et il est dans un état désespéré.

—

Petite Bourse du 22 janvier.

5 0/0 109,06 12 11 1/4
Italien 72 82 82
Turc 9.27 25,27
Egypte 156,25
Banque 368,12 367,50
Russe 83 1/4-3/16
Florin 64 nominal
Lots turcs 30
Marché sans affaires.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

Boulogne-sur-Mer, 22 janvier.

Un abordage a eu lieu hier soir entre les paquebots anglais *Benbow* et *Ostrich* à l'embouchure de la Tamise. L'*Ostrich* a coulé instantanément. Il y a eu quatre noyés.

Boulogne-sur-mer, 22 janvier.

M. Stanley s'est embarqué ici cette après-midi sur un paquebot allant à Folkestone. Plusieurs journalistes de New-York l'accompagnent.

Bordeaux, 22 janvier.

M. Dubracqnié, conseiller général à Bozas, ayant donné sa démission, M. Alexandre Léon, ex-président de conseil général de la Gironde et concurrent de M. Jérôme David aux élections législatives, se présente comme républicain.

Le succès de M. Alexandre Léon est assuré.

Bruxelles, 22 janvier.

Chambre des Representants. Au cours de la discussion du budget du ministère de l'Intérieur, le ministre a proposé un crédit de 1,250,000 francs pour les travaux de fortifications de l'Escaut.

Buckarest, 22 janvier.

Un service funèbre pour le roi Victor-Emmanuel a été célébré ici sur l'initiative de l'agent d'Italie.

Le *Journal des Débats* reçoit de son correspondant de Vienne le télégramme suivant :

Vienne, 22 janvier, s.

« Safet Pacha a fait remarquer hier, aux représentants des puissances à Constantinople que l'Europe devait, à tout prix, empêcher la Russie de venir à Constantinople, qu'une occupation même temporaire de cette ville serait un grand malheur pour l'Europe, attendu qu'à la suite des bouleversements et des désordres que produirait une telle occupation, il serait facile à la Russie de trouver un prétexte pour en changer le caractère et la rendre durable.

Les nouvelles de Grèce deviennent très-inquiétantes.

Les Monténégrins menacent Scutari. »

Constantinople, 22 janvier.

Un télégramme de Suleiman-pacha annonce qu'il est arrivé hier au port de Kavala où il embarquera ses troupes sur les transports qui lui seront envoyés.

Constantinople, 22 janvier.

Moukhtar-pacha, après avoir assisté au conseil des ministres est parti hier pour Tchataldja, où il va prendre le commandant des forces turques.

Les réfugiés chrétiens sont logés dans les églises.

Semlin, 22 janvier.

Le corps serbe d'Oreskovich, parti de Veranja, s'est joint au corps d'Horvatovich près du défilé de Kacanich où des combats acharnés ont lieu depuis deux jours.

Le corps de la Schumadja ayant fait sa jonction avec le corps de la Morava, près de Pristina, tous deux ont attaqué Hafiz-pacha. Les résultats du combat sont encore inconnus.

Un conseil municipal a été élu à Nisch Il se compose de douze conseillers serbes et quatre Ottomans.

Vienne, 22 janvier.

On croit ici avoir la garantie que la Russie a seulement l'intention d'occuper Constantinople momentanément.

C'est pourquoi on veut s'abstenir de toute protestation et déclarer que le soin de décider du sort de Constantinople doit être réservé à l'Europe.

Athènes, 22 janvier.

A la suite d'un conseil des ministres, le cabinet a donné sa démission.

Le Roi a fait appeler le Président de la Chambre.

On croit que M. Comoundouros sera chargé de former un ministère favorable à la guerre.

Londres, 22 janvier, 6 h. 15, m.

Chambre des Communes. — Sir Stafford Northcote, répondant à M. Childers, dit que des communications ont été échangées, en juillet dernier, entre le gouvernement anglais et les puissances neutres aussi bien qu'avec la Russie, relativement aux conditions possibles de la paix : mais ce sont des communications confidentielles dont les communications sont impossibles

Revenant à la question posée dans la séance d'hier par M. Dilwyn, le ministre dit que la reine ayant reçu du sultan un appel personnel direct, envoya au Czar, après avoir pris l'avis de ses ministres, le télégramme suivant :

« J'ai reçu un appel direct du Sultan que je ne puis laisser sans réponse. Sachant que vous désirez sincèrement la paix, je n'hésite pas à vous communiquer ce fait, dans l'espoir que vous hâterez les négociations d'un armistice qui puisse conduire à une paix honorable (Applaudissements).

Le ministre refuse de communiquer l'appel du sultan et la réponse du tzar, parce que ce sont des communications personnelles, directes.

M. Bourke, répondant à M. Hambury, dit que le gouvernement n'a pas de renseignement authentique sur la marche des troupes russes sur Gallipoli. Il y a des rapports qui annoncent un mouvement des Russes dans cette direction, mais ils n'ont rien d'officiel.

Lord Hamilton répond à M. O'Reilly que 1,300 hommes occupent les forts et les environs de Quetats. Il n'a, du reste, rien à ajouter aux raisons de cette occupation données l'année dernière.

Lord G. Hamilton propose la nomination d'une commission d'enquête sur l'utilité d'exécuter des travaux publics dans l'Inde au moyen de ressources obtenues par un emprunt. Après une discussion assez étendue, la proposition est acceptée, et la séance est levée.

Londres, 22 janvier, s.

Chambre des Lords : — Le comte de Beauchamps apporte le Message de la Reine en réponse à l'adresse. Ce Message se termine par la phrase suivante :

« Vous pouvez compter, avec confiance, sur ma cordiale coopération à tous les efforts que vous ferez pour accroître le bien-être et la sécurité de mon peuple. »

Lord Derby assistait à la séance. Il a été chaleureusement accueilli à son entrée.

La séance est levée.

Londres, 22 janvier.

La *Pall Mall Gazette* publie un télégramme de Berlin annonçant que la Russie s'occupe du projet de création d'une flotte dans la mer Noire, suivant le système allemand qui consiste à construire chaque année un certain nombre de vaisseaux.

Un crédit important sera demandé dans ce but sur le budget de 1878.

Madrid, 22 janvier.

Le Roi a reçu les représentants de l'Italie, des Pays-Bas et des Etats-Unis.

La *Gaceta* publie un ordre notifiant le mariage du Roi à tous les prélats d'Espagne et leur demandant des prières à cette occasion.

Le Roi et la famille royale sont allés à Aranjuez; ils reviendront à Madrid dans la soirée.

DERNIERE HEURE

Le *Journal officiel* a paru tard ce matin; il publie le mouvement judiciaire suivant :

M. Tourvyer, procureur-général à Orléans, est nommé procureur-général à Caen, en remplacement de M. Buchère, nommé conseiller à Paris.

M. Flouet, procurer à Nancy, est nommé à Orléans.

M. Baillot-Beaupré, procureur à Bastia, est nommé à Nancy.

M. Bablet, procureur à Toulouse, est nommé à Nimes, en remplacement de M. M. Vaulx, admis à la retraite.

M. Legrand de Lardryais, à Pau, est nommé à Amiens, en remplacement de M. Socief.

M. Deleurrou est nommé procureur à Pau.

M. Petiton, procureur à Besançon, est nommé procureur à Douai, en remplacement de M. Joran, admis à la retraite.

M. Pétivier est nommé procureur à Besançon.

M. Clappier, avocat général à Aix, est nommé procureur à Grenoble, en remplacement de M. Prandière.

M. Oger Lubocher, avocat général à Rennes, est nommé procureur à Montpellier.

Trois procureurs généraux sont révoqués et deux mis à la retraite; les autres sont déplacés.

Le *Journal officiel* publie aussi les nominations de quelques conseillers et présidents de tribunaux, de juges et de procureurs.

Deux procureurs sont révoqués dont M. Pélerin d'Avignon.

Constantinople, 23 janvier.

Les délégués turcs ont reçu des instructions pour faire la paix à tout prix et pour arrêter la marche des Russes.

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES. *Dépêche de l'Observatoire de Paris. Paris* 23 janvier, 1 h., soir. — Hauteur du baromètre; Boulogne, 760 ; Caen, Belfort, 765 ; Rochefort, Lyon, 770 ; Biarritz, 775. Les mauvais temps règnent sur presque toute la France. Le vent souffle très-fort d'entre Sud et Nord, et la Température est douce. Les mauvais temps vont continuer.

MARCHE D'ANVERS du 21 janvier.

CAFÉS. — Marché sans changement, calme.

CÉRÉALES. — Marché calme et sans affaires.

LAINES. — On a vendu aujourd'hui 9 b. laine en suint de la Plata de la nouvelle tonte.

PÉTROLE RAFFINÉ.—(Les prix ci-après s'entendent pour partie premier coût) :

Disp. blanc, selon	Payé		Vendeurs	
nuance et quant.	28 50	28 25	23 50	»» »»
Janvier.	28 50	28 25	28 50	»» »»
Février.	28 25	»» »»	28 50	»» »»
Mars.	»» »»	»» »»	28 50	»» »»
Avril.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Septembre . .	»» »»	»» »»	31 »»	»» »»
4 derniers mois .	»» »»	»» »»	31 50	»» »»

Marché faible.

Cours officiels de la Bourse

22 janvier. — 5 heures soir

Huile de colza en f.d.	99 50	Sprituoux	57 75 .. ..
id en tonnes	101 50	Farines 8 m.	69 .. .. ..
id épurée	109 50	Café supérieur	95 75 .. ..
Huile de lin en fûts d.	72 50	Suif	96
id. en tonnes	71 50	id. de Java	230
Suc. 100 k. 88 a 10	124. 54 50	id. Ceylan	215
id. 7/9 disp.	60 75	id. Haïti	210
id blanc 3 c.	64 50	id. Rio	190
Raffinés bonne sorte...	142 50	Cacaos de Para	180
id. belle sorte	144 ..	id. Guayaquil	100
Certificats de sortie	74 75	id. Haïti	110
Mélasse de fabrique	12 75	id. Trinité	105
id raffinerie	.. 14 25	id. Caraqu	200 a 400

MARCHÉ AUX BESTIAUX DE PARIS-LA-VILLETTE DU 21 JANV. 1878

Par espèces	Amenés	Poids moyen	Prix par kilogr. 1re q.	2e q.	3e q.	Prix extrêmes
Bœufs....	2435	342	1.80	1.64	1.44	1.40 à 1.80
Vaches...	988	370	1.64	1.50	1.24	1.20 1.66
Taureaux.	87	364	1.48	1.35	1.20	1.12 1.52
Veaux.	817	77	2.30	2.10	1.90	1.50 à 2.42
Moutons	16.921	20	1.61	1.51	1.41	1.75 à 1.10
Porcs gras	908	95	1.64	1.12	1.36	1.34 1.66
Maigres.	.	..	....	....	....	....

peaux de moutons: rases, · 4 .. à 9 .. ; en laine de 1r.. ..

PARIS, 23 janvier. — Dépêche de 2 heures.

Colza courant	98 50	mars-avril	58 25
février	98 »»	Suc. 88° d., 10/13	54 40
mars-avril	97 25	4 de mai	65 40
4 de mai	95 »»	» 7/9 disp.	60 60
Lin courant	72 50	» bl. n° 3 cour.	64 »»
février	72 25	Farines 8 m., c.	69 50
mars-avril	72 25	4 de mars	68 50
Spiritueux cour.	57 75	Mars avril	68 50
février	58 »»	Marque Darblay	71 »»

BOURSE DE LILLE

Valeurs.	Cr pr.	Cr du 23 janv.
Courcelles-L	.700 »»	»»»» »» »»» »»
Crespin-lez A	145 »»	»»» »» »»» »»
Marly .. .	370 «»	»»» »» »»» »»
Annœulin-D.	185 »»	»»» »» »»» »»
S-t Aldegonde	»»»» »»	»»» »» »»» »»

COURS DE HUILES DE LILLE DU 23 JANV.

	Huiles l'hectolitre	Graines l'hectolitre	Tourteaux les 100 kil.
Colza.	95 50	.. ..	.. ..
—sp. f.q.	101 50	.. ..	.. ..
Œill. b. gent	.. ..	.. ..	.. ..
— roussa.	.. ..	.. ..	.. ..
Cameline	82	.. ..	.. ..
Chanvre	.. ..	.. ..	.. ..
Lin du pays	69	.. ..	.. ..
Lin étranger	68	.. ..	.. ..

COURS DES SUCRES ET DU 3/6 23 janv.

Sucres	Cours préc.	offert	Demandé
Sucre ind. 88 degrés	.. ..	.. ..	..
— — n. 7 à 9	59 ..	.. ..	.. ..
— en pain, 6 h. 1.	147 ..	.. ..	.. ..
Sucre n. 3	61 25	.. ..	.. ..
— 10/13	53 ..	.. ..	.. ..
— betterave disp.	53 50	.. ..	.. ..
— — courant	54 50	.. ..	.. ..
3/6 fin, 1re q. disp...	58 ..	.. ..	.. ..
— — courant	58 25	.. ..	.. ..
— Mélasse disponi.	64 ..	.. ..	.. ..
— A livrer 4 1er	58 ..	.. ..	.. ..
— — 4 janvier	.. ..	.. ..	.. ..
— — 4 d'avril	59 ..	.. ..	.. ..
— — dern.	60 ..	.. ..	.. ..
— — 3 prochains.	59 ..	.. ..	.. ..

Grand Théâtre de Roubaix
Jeudi 24 Janvier
LES CLOCHES DE CORNEVILLE, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, de MM. Clairville et Gabet, musique de Robert Planquette.
On commencera par le BOUQUET, vaudeville en un acte.
Bureaux à 7 h. 1/2.— Rideau à 8 h.

CHARLES BOIVIN
INGÉNIEUR ARCHITECTE
284, RUE NATIONALE, LILLE
Spécialité de Bâtiments industriels
Plans, Projets, Devis
Direction des Travaux. — Entreprises
VÉRIFICATION DE MÉMOIRES. — EXPERTISES
Dessins de machines. — Brevets d'invention